

Consultation publique Modifications règlementaires au Faubourg Contrecoeur

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE L'ARRONDISSEMENT DE MERCIER—HOHELAGA-MAISONNEUVE

Date : 6 septembre 2017

Heure : 13 h 30

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, 14^e étage

Étaient présents :

Pour l'arrondissement :

M. Réjean Boisvert, chef de division, urbanisme, arrondissement de Mercier—
Hochelaga-Maisonneuve

M. François Mihos, conseiller en aménagement, arrondissement de Mercier—
Hochelaga-Maisonneuve

De l'Office de consultation publique de Montréal :

M. Jean Paré, président de la commission

Mme Danielle Casara, commissaire

Mme Élise Naud, analyste et secrétaire de commission

1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre

Le président de la commission, monsieur Jean Paré, souhaite la bienvenue aux participants. Un ordre du jour est distribué. Le président de la commission présente son équipe : Mme Danielle Casara, commissaire et Mme Élise Naud, analyste et secrétaire de commission.

2. Cadre de la consultation publique

Le président de la commission présente brièvement l'OCPM et le fonctionnement de l'organisme. Il explique que le mandat de la commission porte essentiellement sur la modification du règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecœur (07-017) permettant l'abrogation de celui-ci.

3. Démarche de la consultation publique

Les étapes de la consultation publique

Les séances publiques d'information

Une séance publique d'information se tiendra le 13 septembre à 19 h à l'église Saint-Justin dans l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve. L'objectif de la séance d'information est de présenter le projet et de répondre aux questions du public et de la commission dans un climat serein et impartial.

La soirée d'information débutera avec une présentation d'une vingtaine de minutes du projet de modifications règlementaires par les représentants de l'arrondissement. La présentation sera suivie d'une période de questions. Des séances supplémentaires pourraient avoir lieu au besoin.

Les séances d'audition des opinions

Une séance d'audition des opinions se tiendra le 11 octobre à 19 h à l'église Saint-Justin pour les personnes et organismes qui souhaitent présenter verbalement leur opinion. Des séances supplémentaires pourraient être tenues si le nombre d'inscriptions le justifiait.

4. La préparation à l'audience publique

Le président de la commission a invité les responsables du dossier à être accompagnés des collègues qu'ils jugeront utiles et à se préparer à des questions pouvant porter sur divers thèmes, tels que la démarche de planification et les modifications règlementaires à venir; le bilan de la mise en œuvre du projet Contrecœur; les équipements collectifs, les services et les commerces accessibles; l'interface avec la périphérie; la circulation et le stationnement, et les projets à venir.

5. Le dossier de documentation

Tous les documents remis à la commission seront rendus publics et disponibles sur le site Web de l'OCPM. Il en sera de même des transcriptions des notes sténographiques prises durant les séances.